

Débat pour un chantier

" Responsabilité sociale des acteurs socio-économiques "

Page de lancement

L'accroissement des interdépendances économiques induit de nouvelles responsabilités sociales et écologiques.

La phase actuelle de développement du capitalisme se traduit par un accroissement sans précédent des interdépendances économiques entre les entreprises, les populations et les territoires. Les piliers du néolibéralisme que sont la financiarisation de l'économie¹, le libre échange étendu à un nombre toujours croissant de biens et services et de pays², l'affirmation du principe de concurrence comme principe central de régulation économique en particulier dans la création de zones commerciales régionales (UE, Alena), la systématisation des plans d'ajustements structurels pour les pays du Sud...ont largement contribué à mondialiser les conséquences sociales et écologiques de décisions économiques et à réduire la souveraineté économique des pays et des peuples.

Comme le souligne le prix nobel d'économie 1998 Amartya Sen, « avec l'augmentation du niveau d'interdépendance, il est donc devenu naturel de songer à étendre les responsabilités réciproques »³. « La responsabilité sociale se fonde sur la reconnaissance du fait que la vie des individus en société entraîne des interdépendances, ce qui implique des obligations réciproques liées aux relations économiques, politiques, et sociales qu'ils entretiennent mutuellement »⁴.

Or aujourd'hui, les acteurs économiques les plus puissants, Etats, régions et entreprises multinationales bénéficient largement de l'accroissement des interdépendances économiques sans en assumer la contrepartie à savoir une responsabilité sociale et environnementale accrue. Irresponsabilité des Etats-Unis détenteur de la monnaie internationale, lorsque la réserve fédérale nord-américaine mène une politique monétaire en fonction des seuls intérêts de la croissance du pays alors que les variations des taux d'intérêt US et du dollar ont des conséquences directes sur la charge de la dette des pays du Sud ou le prix des matières premières. Irresponsabilité des banques internationales et opérateurs privés qui n'assument pas les risques systémiques des marchés financiers et misent sur l'intervention des instances multilatérales et des banques centrales nationales pour socialiser les pertes en cas de crises financières internationales. Irresponsabilité des entreprises multinationales qui, tout en profitant des différentiels des fiscalités nationales et de législations du travail entre pays, de l'ouverture des marchés nationaux et de la financiarisation de l'économie, ne rendent principalement des comptes de leur activité qu'aux marchés financiers et à leurs actionnaires au détriment des autres parties prenantes de l'entreprise (salariés, consommateurs, sous-traitants, collectivités locales...). En résumé, les acteurs économiques les plus puissants ne reconnaissent les interdépendances sociétales de la mondialisation que lorsqu'elles tournent à leurs avantages. Les institutions issues de Bretton Woods (FMI, BM, OMC), les Etats-Unis, l'Union Européenne, le Japon, les grandes firmes multinationales ne sont aujourd'hui pas comptables des conséquences sociales et environnementales de leur gestion économique devant la communauté mondiale.

¹ cf. Dembinski P., le cahier de propositions Sortir du dédale de la financiarisation pour une finance au service du bien commun, www.alliance21.org.

² Sur le commerce international et l'OMC, voir Rongead, cahier de propositions De l'échec de l'OMC à Seattle, www.alliance21.org.

³ Sen A., « L'économie est une science morale », La découverte, Paris, 1999, p.92.

⁴ Sen A., *ibid.*, p.119.

Mettre en place une charte devant guider l'exercice des responsabilités socio-économiques ?

Lors de l'assemblée des citoyens de Lille (décembre 2002), le projet de charte des responsabilités humaines face aux défis du 21ème siècle (http://www.alliance21.org/lille/fr/resultats/charte_present.html) a été présenté et discuté par les 400 participants venant du monde entier. L'idée est que les principes directeurs de cette charte se présentent comme le noyau commun susceptible d'être transposé et concrétisé dans différents domaines de l'activité humaine et d'être transposé dans différentes langues sous une forme adaptée à chaque culture.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une charte des responsabilités socio-économiques apparaît comme un complément indispensable à la reconnaissance et l'application des droits socio-économiques au niveau mondial. Une première étape est donc de transposer la charte des responsabilités humaines en termes socio-économiques. Qu'est-ce que ces principes signifient, comment les traduire dans les différents milieux socio-économiques (actionnaires, chefs d'entreprises, travailleurs, syndicats, consommateurs, épargnants, administration...)? Un premier document a été réalisé en ce sens, il peut servir de base pour lancer le débat (voir ci-après).

Quelles conditions d'application et de respect des responsabilités ?

Les principes généraux de la charte doivent être traduits dans des contextes divers et faire l'objet d'applications progressives dans différents domaines de l'activité humaine en étant le cadre de référence de différents milieux (les gens eux mêmes, les communautés, les milieux socioprofessionnels, les gouvernements, les entreprises, etc.).

Cependant, l'appel à une éthique de la responsabilité même étendue suffira-t-il pour assurer son respect et sa mise en œuvre des décisions économiques quotidiennes ? Si les grandes entreprises transnationales adoptent timidement aujourd'hui des codes de conduites, c'est avant tout sous la pression de la société civile, des médias et des consommateurs. Les irresponsabilités socio-économiques des acteurs et institutions de la mondialisation sont souvent posées à partir de l'injonction d'autres acteurs (partenaires, financeurs, concurrents, clients...). La reconnaissance et le respect des responsabilités de chacun donnent lieu à des controverses et des conflits dont la légitimité ne reposera pas uniquement sur leur représentativité politique et la puissance financière des acteurs en présence. Sur quel type de régulation débouchera la dynamique des responsabilités socio-économiques ? A quelle condition l'application des principes de responsabilités humaines peut servir le bien commun au moment où les dégâts et injustices de la mondialisation néo-libérale sont de plus en plus criants ? Comment mesurer les effets de l'application des responsabilités de chacun ? A quelle condition une charte peut être fondatrice d'un véritable pacte social ?

Autant de questions auxquelles ce chantier devra répondre. Nous vous invitons cordialement à y participer très activement.

Charte devant guider l'exercice des responsabilités socio-économiques

Il s'agit d'une première tentative de traduction de la charte des responsabilités humaines en termes socio-économiques, proposée par le Pôle de socio-économie solidaire de l'Alliance.

En italique sont repris les principes originaux de la Charte issus de l'Assemblée de Lille (version du site web de l'Alliance).

Les principes

Nous avons la responsabilité de faire vivre les droits sociaux économiques là où ils sont établis et de les faire reconnaître là où ils ne sont pas respectés dans nos actes quotidiens de production, d'échange, de consommation et d'épargne.

Nous avons tous la responsabilité de faire vivre les Droits Humains dans nos modes de pensée et dans nos actions.

Pour assurer l'épanouissement de l'être humain, on doit répondre à ses aspirations immatérielles aussi bien qu'à ses besoins matériels.

Pour assurer l'épanouissement de l'être humain on doit répondre à ses aspirations immatérielles aussi bien qu'à ses besoins matériels.

La contribution à la liberté et la dignité de chaque personne dans son travail, ses échanges et sa consommation implique que chacun lutte contre les formes d'exploitation, d'aliénation et de domination socio-économiques.

La dignité de chacun implique qu'il contribue à la liberté et la dignité des autres.

Une paix durable ne peut être établie sur une permanence et une croissance des inégalités socio-économiques, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

ou

Une paix durable ne peut être établie sans une justice sociale qui accroît la liberté des plus défavorisés.

Une paix durable ne peut être établie sans une justice respectueuse de la dignité humaine.

L'exercice du pouvoir économique n'est légitime que lorsqu'il est mis au service du bien commun et qu'il est contrôlé par ceux sur qui ce pouvoir s'exerce directement et indirectement.

L'exercice du pouvoir n'est légitime que lorsqu'il est mis au service du bien commun et qu'il est contrôlé par ceux sur qui ce pouvoir s'exerce.

Dans les décisions économiques concernant les priorités du court terme, on doit s'efforcer d'évaluer les conséquences économiques, sociales et écologiques à long terme et adopter une attitude de prudence.

Dans les décisions concernant les priorités du court terme on doit s'efforcer d'évaluer les conséquences à long terme et adopter une attitude de prudence.

La consommation des ressources naturelles pour répondre aux besoins humains essentiels à la vie doit s'accompagner d'une protection active de l'environnement qui tienne compte des disparités entre générations et entre pays.

La consommation des ressources naturelles pour répondre aux besoins humains doit s'accompagner d'une protection active de l'environnement.

La recherche de la prospérité économique n'est équitable que si elle améliore la situation des plus démunis.

La recherche de la prospérité économique à travers les mécanismes du marché doit intégrer la préoccupation du partage équitable de la richesse.

Le développement humain passe par le respect et le développement de la pluralité des formes de richesse et d'échanges marchands, non marchands et non monétaires.

Tout en tirant parti du dynamisme du système du marché, on doit favoriser les échanges non marchands, qui sont indispensables au développement de l'être humain.

La liberté de la recherche scientifique implique d'en accepter la limitation par des critères éthiques dégagés de toute subordination à des intérêts économiques.

La liberté de la recherche scientifique implique d'en accepter la limitation par des critères éthiques.

L'éducation fondée sur la compétition et la recherche de la réussite matérielle doit être rééquilibrée par l'éducation à la coopération et à la solidarité.

L'éducation tournée vers l'excellence et fondée sur la compétition doit être rééquilibrée par l'éducation à la solidarité et à la culture de la paix.

Pour faire face aux défis d'aujourd'hui et à venir, il est aussi important de réguler les interdépendances économiques mondiales que de protéger la diversité des modes de production et d'échanges locaux et de reconnaître leur richesse.

Pour faire face aux défis d'aujourd'hui et à venir, il est aussi important de s'unir dans l'action que de protéger la diversité culturelle et de tirer parti de sa richesse.

Le plein exercice de ses responsabilités économiques et sociales implique que chacun œuvre à améliorer les conditions matérielles d'exercice de la responsabilité d'autrui.

Principe supplémentaire

Document rédigé par Laurent Fraisse